



## Attestation locataire pour les travaux réalisés par l'OPH dans les logements

Attestation à remplir si l'Office vous avise du passage d'une entreprise ou d'un agent dans votre logement, (par affichage dans votre hall, appel téléphonique ou courrier) et à déposer dans la boîte aux lettres de la loge avant le passage de l'entreprise, ou donnée directement à l'intervenant avant le début de l'intervention.

Je soussigné-e,

demeurant :

94200 Ivry-sur-Seine,

déclare qu'une intervention urgente est réalisée à mon domicile le : / / 2020

**Je prends, par cette attestation, note des conditions d'intervention et donne mon accord sans réserve et je m'engage à respecter les gestes barrières et les consignes sanitaires décrites ci-dessous.**

*Lu et approuvé, bon pour accord (cochez la case) :*

Le / / 2020

Signature :



## Sécuriser les interventions techniques dans les logements

Le confinement mis en place par les autorités, permettant de lutter contre la propagation du COVID-19, conduit à adopter les précautions suivantes que nous devons respecter pour diminuer les risques de contamination des locataires comme des intervenant-e-s. **Ainsi, si une intervention technique à caractère urgent devait avoir lieu à votre domicile, elle sera régie par les règles suivantes :**

### Avant l'intervention

- Se procurer de l'eau de Javel ou du produit désinfectant.
- Enlever :
  - le linge apparent de la pièce concernée par l'intervention (torchons dans la cuisine, serviettes et tapis dans la salle d'eau, etc.),
  - le plus d'objets possibles, qui seraient susceptibles d'entrer en contact avec le(s) technicien(s) responsable(s) de l'intervention.
- Aérer largement la pièce concernée par l'intervention.
- Désinfecter les surfaces de contact (poignées, objets, etc.) susceptibles d'être touchées par le technicien, à l'aide de l'eau de Javel ou du produit désinfectant.

*Si vous êtes considéré-e comme une « personne à risque », il est demandé que le technicien soit accueilli par une autre personne présente dans le foyer.*

### Pendant l'intervention

- Respecter strictement les règles barrières, et plus précisément :
  - aucun contact physique entre les différentes parties,
  - une distance minimale de 1 mètre toujours observée.
- S'isoler dans une autre pièce (la plus éloignée possible) de celle où l'intervention a lieu.
- S'il est nécessaire de signer un quitus, le faire avec son propre stylo.

### Après l'intervention

- Aérer largement la pièce concernée par l'intervention.
- Désinfecter les surfaces de contact susceptibles d'avoir été touchées par le technicien, avec de l'eau de Javel ou du produit désinfectant.
- Se laver les mains avec de l'eau et du savon.

**Si une intervention technique à caractère urgent devait avoir lieu dans les parties communes de votre immeuble,** vous serez averti-e de l'intervention par voie d'affichage habituelle. Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de bien vouloir rester chez vous durant le temps de l'intervention, pour limiter les contacts avec les techniciens.

**Restez informés :**

[www.oph-ivry.fr](http://www.oph-ivry.fr) ■ [facebook.com/ophivry](https://facebook.com/ophivry)